

tre somme de \$25,000 est inscrite dans le budget supplémentaire.

Rivière Otanabee, Ont.—Dragage à Peterborough, \$6,000.

L'honorable M. HYMAN : On se sert pour ces travaux d'un petit dragueur loué du ministère des Chemins de fer et Canaux.

M. VROOMAN : Exécute-t-on ces travaux en aval de la ville ?

L'honorable M. HYMAN : Non, vis-à-vis la ville.

Port de Rondeau, Ont.—Améliorations aux jetées et dragage à l'entrée, \$16,000.

L'honorable M. HYMAN : Ce que j'ai dit au sujet de Port-Stanley s'applique à ce port. Port-Stanley, Rondeau et Port-Burwell sont pour ainsi dire les seuls ports dans cette partie du lac. A l'heure qu'il est, il n'y a aucun port de refuge dans ces parages. Avant les deux ou trois dernières années, Port-Rondeau était peu fréquenté, mais aujourd'hui la quantité de houille qu'on y apporte de l'autre rive a beaucoup augmenté et les améliorations du port ont fait baisser le prix de la houille dans tout l'ouest d'Ontario.

M. SPROULE : Les travaux ont-ils été adjugés à l'entreprise.

L'honorable M. HYMAN : Ils sont exécutés par un dragueur appartenant à l'Etat.

Sarnia, Ont.—Dragage, \$12,000.

L'honorable M. HYMAN : Les travaux sont exécutés à l'entreprise.

M. SHERRITT : Combien coûtent-ils par yard ?

L'honorable M. HYMAN : Le ministère loue le dragueur à raison de \$12 l'heure. Pour fixer ce prix on a calculé la somme de travail qu'on peut exécuter en tant d'heures à l'aide du dragueur. Le dragage revient à 13½ cents la verge. Pour que le gouvernement paie \$12 par heure, le dragueur doit enlever 800 verges. Lorsque nous payons \$8 de l'heure pour un dragueur, c'est qu'il peut en enlever 600.

M. BELL : Paie-t-on tant la verge ?

L'honorable M. HYMAN : Non. Mais on calcule le prix de la journée sur le pied de 13½ cents la verge.

M. BELL : Si le dragueur n'enlève pas la quantité de terre convenue, paie-t-on le plein prix au propriétaire.

L'honorable M. HYMAN : L'inconvénient est que parfois le fond n'est pas le même et on tient compte de cela. Le gouvernement a un inspecteur à bord de chaque dragueur. La surveillance est très sévère et parfois l'entrepreneur ne reçoit pas le plein montant. Nous exigeons un certificat de l'inspecteur attestant que le dragueur fait tout le travail qu'il est censé accomplir.

M. HYMAN.

Sault-Sainte-Marie, Ont.—Améliorations du port, y compris le dragage des abords, \$30,000.

L'honorable M. HYMAN : L'entreprise est adjugée au sieur Joseph Battle, de Thorold. Le coût estimatif est de \$71,500.

M. SPROULE : Quels travaux d'amélioration exécutez-vous dans ce port ?

L'honorable M. HYMAN : On entend par là le prolongement du quai fédéral et le dragage jusqu'à 20 pieds de profondeur à l'eau basse.

M. SPROULE : Sont-ce les abords que vous nettoyez ou le chenal ?

L'honorable M. HYMAN : Le chenal qui conduit au canal. Cette somme servira à faire draguer le port depuis l'extrémité du quai jusqu'au chenal. Le dragage du chenal proprement dit fait partie des attributions du ministère des Chemins de fer et Canaux. Ce crédit permettra de prolonger le quai et de creuser le lit du port à une profondeur de 20 pieds, du quai au chenal.

M. SPROULE : Ces travaux une fois exécutés, les plus grands vaisseaux, ceux du Pacifique-Canadien, par exemple, pourront-ils faire escale dans ce port ?

L'honorable M. HYMAN : L'eau aura une profondeur de 20 pieds. Tous les vaisseaux qui peuvent franchir les canaux pourront accoster ce quai, ce qui est présentement impossible à quelques-uns d'entre eux.

M. SPROULE : Cette somme suffira-t-elle pour terminer les travaux ? Si j'en juge par le plan des travaux, il y aura beaucoup de dragage à faire avant que les vaisseaux puissent accoster le quai sans danger.

L'honorable M. HYMAN : Ce crédit ne suffira pas. Si l'on prolonge le quai, c'est pour diminuer le dragage. Cette somme représente le coût des travaux qu'on pourra exécuter au cours du présent exercice. Il faudra \$39,000 de plus pour mettre la dernière main à l'entreprise.

M. BELL : De combien prolonge-t-on le quai ?

L'honorable M. HYMAN : De 250 pieds.

M. SPROULE : Le budget supplémentaire renferme-t-il un item ayant trait à cette dépense ?

L'honorable M. HYMAN : Non ; l'ingénieur du ministère déclare que ces \$30,000 suffiront à faire face aux dépenses en attendant le prochain budget. Les travaux sont adjugés à l'entreprise.

M. SPROULE : A tant par verge ?

L'honorable M. HYMAN : C'est un contrat à forfait tant pour le dragage que pour le prolongement du quai.

Southampton, Ont.—Améliorations du port, \$10,000.

L'honorable M. HYMAN : Je dois dire au comité que le coût estimatif de cet ouvrage